

**Décision du Maire n°2025-035**
du 13/08/2025*PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL*
*Articles L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT***Restauration collective – Tarifs –**
Année scolaire 2025-2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

VU la délibération n°2020-036 du 25 mai 2020, en son article 2, autorisant Monsieur le Maire, par délégation du Conseil Municipal, à fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas le caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées à l'exception des tarifs des services gérés par délégation de service public et des loyers qui nécessitent l'avis des domaines,

VU l'avis de la Commission Enfance / Jeunesse du 23 juin 2025,

VU la décision n°2025-001 du 22/01/2025 relative aux tarifs 2024/2025 pour la restauration collective.

Par décision n°2025-001 du 22/01/2025, les tarifs suivants ont été adoptés pour le Restaurant Scolaire pour l'année 2024/2025 :

Quotient familial CAF	Tarifs – Pause méridienne (encadrement + repas)
0-620	4,20 €
621-1000	4,70 €
1001-1499	5,10 €
1500 et +	5,45 €

Quotient familial CAF	Tarifs – Enfants nécessitant un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) et obligeant les parents à fournir un panier repas (encadrement)
0-620	0,40 €
621-1000	1,00 €
1001-1499	1,40 €
1500 et +	1,75 €

Tarifs spécifiques	Tarifs
Repas livré par l'école Sainte-Marie	5,00 €
Repas non réservé	7,50 €
Repas enseignant école communale	8,00 €
Repas agents / élus communaux	7,00 €
Repas enfant du personnel de surveillance du temps du midi	2,00 €

Par délégation du Conseil Municipal, MONSIEUR LE MAIRE
DECIDE

- DE FIXER ET D'ADOPTER les tarifs applicables au Restaurant Scolaire pour l'année scolaire 2025-2026 :

Quotient familial CAF	Tarifs – Pause méridienne (encadrement + repas)
0-620	4,18 €
621-1000	4,79 €
1001-1499	5,20 €
1500 et +	5,56 €

Quotient familial CAF	Tarifs – Encadrement de la pause méridienne sans repas de la cantine : Projet d'Accueil Individualisé (PAI) avec panier repas fourni par la famille ou fermeture du restaurant scolaire
0-620	0,41 €
621-1000	1,02 €
1001-1499	1,43 €
1500 et +	1,79 €

Tarifs spécifiques	Tarifs
Repas livré par l'école Sainte-Marie	5,10 €
Repas non réservé	7,50 €
Repas adulte	7,00 €
Repas enfant du personnel de surveillance du temps du midi	2,00 €

- D'ETABLIR qu'en cas d'absence, le premier repas réservé est toujours facturé.
- D'ETABLIR que sur présentation d'un justificatif médical, les absences suivantes seront justifiées (facturées 0,00 €),
- DE SIGNER tous documents utiles à la bonne mise en œuvre de cette décision.

FAIT à LUC-SUR-MER, le 13/08/2025,



Le Maire,
Philippe CHANU

La Maire-Adjointe,
Carole FRUGERE